



2024/0056(BUD)

25.3.2024

AMENDEMENTS

1 - 20

Projet de rapport
Siegfried Mureşan
(PE759.895v01-00)

Projet de budget rectificatif n° 1 au budget général 2024 - Modification du budget 2024 requise à la suite de la révision du CFP ((2024/0056(BUD)))

Amendement 1

Victor Negrescu

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. **souligne** que, grâce à l'adoption du projet de budget rectificatif n° 1/2024, le budget de l'Union pour 2024 sera plus adapté à ses objectifs, plus flexible et mieux équipé pour relever les défis auxquels l'Union est confrontée;

Amendement

2. **espère** que, grâce à l'adoption du projet de budget rectificatif n° 1/2024, le budget de l'Union pour 2024 sera plus adapté à ses objectifs, plus flexible et mieux équipé pour relever les défis auxquels l'Union est confrontée;

Or. en

Amendement 2

Rasmus Andresen

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue la proposition visant à mobiliser 4,8 milliards d'EUR de la réserve pour l'Ukraine, récemment créée, afin de pouvoir assurer le versement de subventions à l'Ukraine; rappelle que l'octroi de prêts ne nécessite pas de budget rectificatif et que, dès lors, l'Union apporte déjà une aide aux autorités ukrainiennes afin qu'elles puissent maintenir des services essentiels; souligne que l'aide financière sous forme de subventions et de prêts au moyen de la facilité pour l'Ukraine contribuera à la reconstruction, à la relance **et** à la réforme du pays **et l'aidera à adhérer** à l'Union;

Amendement

3. salue la proposition visant à mobiliser 4,8 milliards d'EUR de la réserve pour l'Ukraine, récemment créée, afin de pouvoir assurer le versement de subventions à l'Ukraine; rappelle que l'octroi de prêts ne nécessite pas de budget rectificatif et que, dès lors, l'Union apporte déjà une aide aux autorités ukrainiennes afin qu'elles puissent maintenir des services essentiels; souligne que l'aide financière sous forme de subventions et de prêts au moyen de la facilité pour l'Ukraine contribuera **au maintien du fonctionnement de l'État et en particulier des services essentiels tout en aidant** à la reconstruction, à la relance, à la réforme du pays **et à son adhésion** à l'Union;

Or. en

Amendement 3
Eric Minardi, Joachim Kuhs

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue la proposition visant à mobiliser 4,8 milliards d'EUR de la réserve pour l'Ukraine, récemment créée, afin de pouvoir assurer le versement de subventions à l'Ukraine; rappelle que l'octroi de prêts ne nécessite pas de budget rectificatif et que, dès lors, l'Union apporte déjà une aide aux autorités ukrainiennes afin qu'elles puissent maintenir des services essentiels; souligne que l'aide financière sous forme de subventions et de prêts au moyen de la facilité pour l'Ukraine contribuera à la reconstruction, à la relance et à la réforme du pays ***et l'aidera à adhérer à l'Union;***

Amendement

3. salue la proposition visant à mobiliser 4,8 milliards d'EUR de la réserve pour l'Ukraine, récemment créée, afin de pouvoir assurer le versement de subventions à l'Ukraine; rappelle que l'octroi de prêts ne nécessite pas de budget rectificatif et que, dès lors, l'Union apporte déjà une aide aux autorités ukrainiennes afin qu'elles puissent maintenir des services essentiels; souligne que l'aide financière sous forme de subventions et de prêts au moyen de la facilité pour l'Ukraine contribuera à la reconstruction, à la relance et à la réforme du pays;

Or. en

Amendement 4
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. souligne que la nomenclature budgétaire de la facilité pour l'Ukraine, créée par le projet de budget rectificatif n° 1/2024, permettra à l'autorité budgétaire d'exercer le contrôle voulu des dépenses; salue l'inclusion, dans la facilité, des bonifications d'intérêts de l'assistance macrofinancière (AMF) accordée à l'Ukraine en 2022, ce qui réduira la pression sur la rubrique 6 (Le voisinage et le monde), et notamment sur la réserve de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – L'Europe dans le monde;

Amendement

4. souligne que la nomenclature budgétaire de la facilité pour l'Ukraine, créée par le projet de budget rectificatif n° 1/2024, permettra à l'autorité budgétaire d'exercer le contrôle voulu des dépenses; salue l'inclusion, dans la facilité, des bonifications d'intérêts de l'assistance macrofinancière (AMF) accordée à l'Ukraine en 2022, ce qui réduira la pression sur la rubrique 6 (Le voisinage et le monde), et notamment sur la réserve de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – L'Europe dans le monde;

rappelle que le soutien humanitaire à l'Ukraine n'est pas couvert par la facilité pour l'Ukraine, et espère dans ce contexte que la Commission apportera également dans le budget 2024 une assistance suffisante à l'Ukraine ainsi qu'aux autres pays du monde ayant besoin d'aide humanitaire;

Or. en

Amendement 5
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. note que, le 5 mars 2024, la Commission a présenté une proposition visant à créer un nouveau programme de défense – le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense – pour la période 2025-2027, qui prévoit le virement de 1,5 milliard d'EUR du FED, soit le montant exact du renforcement du FED convenu dans le cadre de STEP; insiste pour que les moyens supplémentaires affectés au FED pour le reste de la période couverte par le CFP soient utilisés en faveur des objectifs de STEP;

Amendement

7. note que, le 5 mars 2024, la Commission a présenté une proposition visant à créer un nouveau programme de défense – le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense – pour la période 2025-2027, qui prévoit le virement de 1,5 milliard d'EUR du FED, soit le montant exact du renforcement du FED convenu dans le cadre de STEP; insiste pour que les moyens supplémentaires affectés au FED pour le reste de la période couverte par le CFP soient utilisés en faveur des objectifs de STEP; ***rappelle sa position de longue date selon laquelle les nouvelles priorités stratégiques doivent être financées par de l'argent frais;***

Or. en

Amendement 6
Victor Negrescu
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. note que, le 5 mars 2024, la Commission a présenté une proposition visant à créer un nouveau programme de défense – le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense – pour la période 2025-2027, qui prévoit le virement de 1,5 milliard d'EUR du FED, soit le montant exact du renforcement du FED convenu dans le cadre de STEP; insiste pour que les moyens supplémentaires affectés au FED pour le reste de la période couverte par le CFP soient utilisés en faveur des objectifs de STEP;

Amendement

7. note que, le 5 mars 2024, la Commission a présenté une proposition visant à créer un nouveau programme de défense – le programme européen d'investissement dans le domaine de la défense – pour la période 2025-2027, qui prévoit le virement de 1,5 milliard d'EUR du FED, soit le montant exact du renforcement du FED convenu dans le cadre de STEP; insiste pour que les moyens supplémentaires affectés au FED pour le reste de la période couverte par le CFP soient utilisés en faveur des objectifs de STEP ***selon ce qui est convenu par les colégislateurs***;

Or. en

Amendement 7 **Rasmus Andresen**

Proposition de résolution **Paragraphe 8**

Proposition de résolution

8. salue les 500 millions d'EUR supplémentaires en faveur des Balkans occidentaux qui ont été placés en réserve dans l'attente de l'adoption de la proposition de règlement établissant la facilité pour la réforme et la croissance pour les Balkans occidentaux; souligne que l'inscription des montants et de la nomenclature proposée pour la facilité dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024 ne préjuge pas les travaux des colégislateurs; souligne, à cet égard, qu'il considère que la nomenclature figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024 n'est pas adaptée à l'objectif poursuivi et qu'il entend veiller à ce qu'elle soit plus détaillée et permette ainsi un meilleur contrôle de la part de l'autorité budgétaire;

Amendement

8. salue les 500 millions d'EUR supplémentaires en faveur des Balkans occidentaux qui ont été placés en réserve dans l'attente de l'adoption de la proposition de règlement établissant la facilité pour la réforme et la croissance pour les Balkans occidentaux; souligne que l'inscription des montants et de la nomenclature proposée pour la facilité dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024 ne préjuge pas les travaux des colégislateurs; souligne, à cet égard, qu'il considère que la nomenclature figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024 n'est pas adaptée à l'objectif poursuivi et qu'il entend veiller à ce qu'elle soit plus détaillée et permette ainsi un meilleur contrôle de la part de l'autorité budgétaire; ***s'abstient de modifier le budget rectificatif à cet égard uniquement en raison de***

Amendement 8

Victor Negrescu

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. fait observer que, sur les 3,1 milliards d'EUR de renforcements convenus dans la révision du CFP en faveur de la rubrique 6 entre 2024 et 2027, seuls 500 millions d'EUR figurent dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; souligne en outre que les redéploiements de fonds prévus au sein de cette rubrique n'y figurent pas; demande une nouvelle fois à la Commission de communiquer à l'autorité budgétaire les informations détaillées indiquant la façon dont elle compte gérer toutes les modifications apportées aux programmes et aux instruments spéciaux à la suite de la révision du CFP;

Amendement

9. fait observer que, sur les 3,1 milliards d'EUR de renforcements convenus dans la révision du CFP en faveur de la rubrique 6 entre 2024 et 2027, seuls 500 millions d'EUR figurent dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; souligne en outre que les redéploiements de fonds prévus au sein de cette rubrique n'y figurent pas; demande une nouvelle fois à la Commission de communiquer à l'autorité budgétaire les informations détaillées indiquant la façon dont elle compte gérer toutes les modifications apportées aux programmes, **y compris la rubrique 6**, et aux instruments spéciaux à la suite de la révision du CFP;

Amendement 9

Victor Negrescu

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue le fait que l'Union sera mieux à même de réagir aux crises en raison de l'augmentation du financement destiné aux catastrophes naturelles et aux autres

Amendement

10. salue le fait que l'Union sera mieux à même de réagir aux crises en raison de l'augmentation du financement destiné aux catastrophes naturelles et aux autres

urgences figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; constate que le projet de budget rectificatif n° 1/2024 crée de nouvelles lignes conformément à la décision scindant la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux parties, la réserve de solidarité européenne, destinée aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique dans l'Union et les pays candidats, et la réserve d'aide d'urgence, destinée à réagir rapidement aux urgences au sein de l'Union et en dehors de celle-ci; estime que la nouvelle architecture permettra de gérer les fonds plus facilement;

urgences figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; constate que le projet de budget rectificatif n° 1/2024 crée de nouvelles lignes conformément à la décision scindant la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux parties, la réserve de solidarité européenne, destinée aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique dans l'Union et les pays candidats, et la réserve d'aide d'urgence, destinée à réagir rapidement aux urgences au sein de l'Union et en dehors de celle-ci; estime que la nouvelle architecture permettra de gérer les fonds plus facilement; ***rappelle l'importance d'une mobilisation rapide et en temps utile de la réserve de solidarité européenne pour le traitement des demandes ainsi que le décaissement des fonds;***

Or. en

Amendement 10 **Rasmus Andresen**

Proposition de résolution **Paragraphe 10**

Proposition de résolution

10. salue le fait que l'Union sera mieux à même de réagir aux crises en raison de l'augmentation du financement destiné aux catastrophes naturelles et aux autres urgences figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; constate que le projet de budget rectificatif n° 1/2024 crée de nouvelles lignes conformément à la décision scindant la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux parties, la réserve de solidarité européenne, destinée aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique dans l'Union et les pays candidats, et la réserve d'aide d'urgence, destinée à réagir rapidement aux urgences au sein de l'Union et en dehors de celle-ci; estime que la nouvelle architecture permettra de gérer les fonds plus

Amendement

10. salue le fait que l'Union sera mieux à même de réagir aux crises en raison de l'augmentation du financement destiné aux catastrophes naturelles et aux autres urgences figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; constate que le projet de budget rectificatif n° 1/2024 crée de nouvelles lignes conformément à la décision scindant la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux parties, la réserve de solidarité européenne, destinée aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique dans l'Union et les pays candidats, et la réserve d'aide d'urgence, destinée à réagir rapidement aux urgences au sein de l'Union et en dehors de celle-ci; estime que la nouvelle architecture permettra de gérer les fonds plus

facilement;

facilement *et espère que cela entraînera une mobilisation plus rapide des réserves en cas de besoin;*

Or. en

Amendement 11

Eric Minardi, Joachim Kuhs

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. salue le fait que l'Union sera mieux à même de réagir aux crises en raison de l'augmentation du financement destiné aux catastrophes naturelles et aux autres urgences figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; constate que le projet de budget rectificatif n° 1/2024 crée de nouvelles lignes conformément à la décision scindant la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux parties, la réserve de solidarité européenne, destinée aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique dans l'Union *et les pays candidats*, et la réserve d'aide d'urgence, destinée à réagir rapidement aux urgences au sein de l'Union *et en dehors de celle-ci*; estime que la nouvelle architecture permettra de gérer les fonds plus facilement;

Amendement

10. salue le fait que l'Union sera mieux à même de réagir aux crises en raison de l'augmentation du financement destiné aux catastrophes naturelles et aux autres urgences figurant dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; constate que le projet de budget rectificatif n° 1/2024 crée de nouvelles lignes conformément à la décision scindant la réserve de solidarité et d'aide d'urgence en deux parties, la réserve de solidarité européenne, destinée aux catastrophes naturelles et aux urgences de santé publique dans l'Union, et la réserve d'aide d'urgence, destinée à réagir rapidement aux urgences au sein de l'Union; estime que la nouvelle architecture permettra de gérer les fonds plus facilement;

Or. en

Amendement 12

Rasmus Andresen

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. s'attend à ce que les besoins d'aide humanitaire restent élevés en 2024; invite

Amendement

11. s'attend à ce que les besoins d'aide humanitaire restent élevés en 2024 *et*

la Commission à suivre *ces* besoins de près et à proposer en temps utile toutes les mesures nécessaires à l'autorité budgétaire; rappelle, à cet égard, que l'instrument de flexibilité a été renforcé de quelque 500 millions d'EUR pour 2024 dans le cadre de la révision du CFP;

souligne que l'aide humanitaire pâtit d'un manque cruel de moyens; invite la Commission à suivre *les* besoins *en aide humanitaire* de près et à proposer en temps utile toutes les mesures nécessaires à l'autorité budgétaire, *en tenant compte de l'expérience de l'exécution budgétaire des années antérieures*; rappelle, à cet égard, que l'instrument de flexibilité a été renforcé de quelque 500 millions d'EUR pour 2024 dans le cadre de la révision du CFP;

Or. en

Amendement 13

Victor Negrescu

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. s'attend à ce que les besoins d'aide humanitaire *restent élevés* en 2024; invite la Commission à suivre ces besoins de près et à proposer en temps utile toutes les mesures nécessaires à l'autorité budgétaire; rappelle, à cet égard, que l'instrument de flexibilité a été renforcé de quelque 500 millions d'EUR pour 2024 dans le cadre de la révision du CFP;

Amendement

11. s'attend à ce que les besoins d'aide humanitaire *augmentent encore* en 2024; invite la Commission à suivre ces besoins de près et à proposer en temps utile toutes les mesures nécessaires à l'autorité budgétaire; rappelle, à cet égard, que l'instrument de flexibilité a été renforcé de quelque 500 millions d'EUR pour 2024 dans le cadre de la révision du CFP;

Or. en

Amendement 14

Victor Negrescu

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. note que l'enveloppe affectée au

Amendement

12. note que l'enveloppe affectée au

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) en 2024 connaît une baisse de 33,8 millions d'EUR conformément au règlement CFP révisé; invite la Commission à surveiller la mise en œuvre du FEM et à adopter toutes les mesures nécessaires pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes *justifiées* de mobilisation du FEM;

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM) en 2024 connaît une baisse de 33,8 millions d'EUR conformément au règlement CFP révisé; invite la Commission à surveiller la mise en œuvre du FEM et à adopter toutes les mesures nécessaires pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes *pertinentes* de mobilisation du FEM ***et à mettre en place un plan d'urgence pour les demandes qui ne peuvent être satisfaites;***

Or. en

Amendement 15

Victor Negrescu

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. prend acte des modifications apportées aux commentaires budgétaires afin de permettre au programme pour une Europe numérique de financer les coûts de recrutement d'agents contractuels pour le Bureau de l'intelligence artificielle créé en vertu de la législation sur l'intelligence artificielle récemment adoptée; souligne que cette solution de contournement ***n'est*** nécessaire ***qu'en*** raison du manque de moyens de la rubrique 7 (administration) ***et*** de la politique de stabilité du personnel que la Commission s'est imposée; souligne que le financement du coût du personnel du nouveau bureau de cette manière n'est qu'une solution provisoire ***et*** qu'une solution structurelle devra être trouvée dans le cadre de la rubrique 7 ***pour la période qui suivra le CFP actuel;***

Amendement

13. prend acte des modifications apportées aux commentaires budgétaires afin de permettre au programme pour une Europe numérique de financer les coûts de recrutement d'agents contractuels pour le Bureau de l'intelligence artificielle créé en vertu de la législation sur l'intelligence artificielle récemment adoptée; souligne que cette solution de contournement ***est*** nécessaire ***en*** raison du manque de moyens de la rubrique 7 (administration), de la politique de stabilité du personnel que la Commission s'est imposée ***et de l'intransigeance dont a fait preuve le Conseil lors de la révision du CFP en refusant d'admettre que les nouvelles compétences devaient s'accompagner d'un renfort des effectifs des institutions de l'Union;*** souligne que le financement du coût du personnel du nouveau bureau de cette manière n'est qu'une solution provisoire, ***ne constitue pas un précédent,*** qu'une solution structurelle ***à long terme*** devra être trouvée dans le cadre de la

rubrique 7 *et que les dépenses relevant de la rubrique 7 doivent être fixées à un niveau qui garantit à l'Union une administration efficace et efficiente;*

Or. en

Amendement 16
Rasmus Andresen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. prend acte des modifications apportées aux commentaires budgétaires afin de permettre au programme pour une Europe numérique de financer les coûts de recrutement d'agents contractuels pour le Bureau de l'intelligence artificielle créé en vertu de la législation sur l'intelligence artificielle récemment adoptée; souligne que cette solution de contournement n'est nécessaire qu'en raison du manque de moyens de la rubrique 7 (administration) et de la politique de stabilité du personnel que la Commission s'est imposée; souligne que le financement du coût du personnel du nouveau bureau de cette manière n'est qu'une solution provisoire et qu'une solution structurelle devra être trouvée dans le cadre de la rubrique 7 pour la période qui suivra le CFP actuel;

Amendement

13. prend acte des modifications apportées aux commentaires budgétaires afin de permettre au programme pour une Europe numérique de financer les coûts de recrutement d'agents contractuels pour le Bureau de l'intelligence artificielle créé en vertu de la législation sur l'intelligence artificielle récemment adoptée; souligne que cette solution de contournement n'est nécessaire qu'en raison du manque de moyens de la rubrique 7 (administration) et de la politique de stabilité du personnel que la Commission s'est imposée, ***devrait être acceptée uniquement à titre exceptionnel et ne saurait créer de précédent***; souligne ***à cet égard*** que le financement du coût du personnel du nouveau bureau de cette manière n'est qu'une solution provisoire et qu'une solution structurelle devra être trouvée dans le cadre de la rubrique 7 pour la période qui suivra le CFP actuel;

Or. en

Amendement 17
Victor Negrescu
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. rappelle que, dans sa lettre sur les possibilités d'exécution où elle évalue les lectures respectives du budget 2024 par le Parlement et par le Conseil, la Commission indique que les commentaires budgétaires devraient, en règle générale, refléter la base juridique et ne devraient être révisés que s'il le faut pour tenir compte des modifications apportées aux bases juridiques applicables et qu'ils ne devraient pas proposer de modifications aux objectifs généraux et spécifiques des programmes ou aux actions qui ne sont pas expressément mentionnés dans les actes de base; espère que, compte tenu de la souplesse manifeste dont la Commission a fait preuve pour modifier les commentaires de la ligne budgétaire du programme pour une Europe numérique afin d'y inclure le recrutement de personnel externe sans rapport avec la mise en œuvre du programme, elle sera tout aussi souple pour **évaluer toute modification** des commentaires budgétaires que le Parlement ou le Conseil pourrait proposer au cours de la procédure budgétaire 2025;

Amendement

14. rappelle que, dans sa lettre sur les possibilités d'exécution où elle évalue les lectures respectives du budget 2024 par le Parlement et par le Conseil, la Commission indique que les commentaires budgétaires devraient, en règle générale, refléter la base juridique et ne devraient être révisés que s'il le faut pour tenir compte des modifications apportées aux bases juridiques applicables et qu'ils ne devraient pas proposer de modifications aux objectifs généraux et spécifiques des programmes ou aux actions qui ne sont pas expressément mentionnés dans les actes de base; espère que, compte tenu de la souplesse manifeste dont la Commission a fait preuve pour modifier les commentaires de la ligne budgétaire du programme pour une Europe numérique afin d'y inclure le recrutement de personnel externe sans rapport avec la mise en œuvre du programme, elle sera tout aussi souple pour **garantir l'égalité de traitement lorsqu'elle évaluera des modifications** des commentaires budgétaires que le Parlement ou le Conseil pourrait proposer au cours de la procédure budgétaire 2025;

Or. en

Amendement 18
Eric Minardi

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne qu'il faut accorder des moyens supplémentaires au Parquet européen compte tenu de l'adhésion prévue de la Pologne à celui-ci en 2024 et de la future adhésion de la Suède ainsi que de l'accélération de l'exécution du financement de l'instrument NextGenerationEU; déplore que ces

Amendement

supprimé

moyens supplémentaires ne figurent pas dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; invite la Commission à faire figurer le renforcement du budget du Parquet européen dans le prochain projet de budget rectificatif afin que le Parquet européen puisse s'acquitter pleinement de son mandat;

Or. en

Amendement 19

Victor Negrescu

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne qu'il faut accorder des moyens supplémentaires au Parquet européen compte tenu de l'adhésion prévue de la Pologne à celui-ci en 2024 et de la future adhésion de la Suède ainsi que de l'accélération de l'exécution du financement de l'instrument NextGenerationEU; déplore que ces moyens supplémentaires ne figurent pas dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; invite la Commission à **faire figurer le renforcement du** budget du Parquet européen dans le prochain projet de budget rectificatif afin que le Parquet européen puisse s'acquitter pleinement de son mandat;

Amendement

15. souligne qu'il faut accorder des moyens supplémentaires au Parquet européen compte tenu de l'adhésion prévue de la Pologne à celui-ci en 2024 et de la future adhésion de la Suède ainsi que de l'accélération de l'exécution du financement de l'instrument NextGenerationEU; déplore que ces moyens supplémentaires ne figurent pas dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; invite la Commission à **renforcer le** budget du Parquet européen **en ajoutant 81 nouveaux postes aux effectifs et en abondant sa ligne budgétaire de 7 835 000 EUR** dans le prochain projet de budget rectificatif afin que le Parquet européen puisse s'acquitter pleinement de son mandat, **en particulier pour garantir que la mise en œuvre de l'adhésion de la Pologne ne soit pas retardée ou sans effet parce qu'il manque des postes de procureurs ou des compétences juridiques au sein du bureau central, que les enquêtes menées actuellement par le Parquet européen puissent se poursuivre de manière satisfaisante et que le Parquet européen dispose de ressources supplémentaires**

suffisantes pour garantir la sécurité de son système informatique et le fonctionnement correct de son administration;

Or. en

Amendement 20
Fabienne Keller

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. souligne qu'il faut accorder des moyens supplémentaires au Parquet européen compte tenu de l'adhésion prévue de la Pologne à celui-ci en 2024 et de la future adhésion de la Suède ainsi que de l'accélération de l'exécution du financement de l'instrument NextGenerationEU; déplore *que ces moyens supplémentaires ne figurent pas* dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024; invite la Commission à *faire figurer le* renforcement du budget du Parquet européen *dans le prochain projet de budget rectificatif* afin que le Parquet européen puisse s'acquitter pleinement de son mandat;

Amendement

15. souligne qu'il faut *de toute urgence* accorder des moyens supplémentaires au Parquet européen compte tenu de l'adhésion prévue de la Pologne à celui-ci en 2024 et de la future adhésion de la Suède ainsi que de l'accélération de l'exécution du financement de l'instrument NextGenerationEU; déplore *qu'en dépit de l'urgence, la Commission n'ait pas fait figurer ces moyens supplémentaires* dans le projet de budget rectificatif n° 1/2024 *alors que d'autres modifications relatives à l'accord sur l'IA y figurent*; invite *fermement* la Commission à *veiller le plus rapidement possible au* renforcement du budget du Parquet européen afin que le Parquet européen puisse s'acquitter pleinement de son mandat;

Or. en